

DOCUMENT

Date : 31 octobre 1981

Sources : Sud-Ouest – Archives privées de Jean-Marc Printz

Titre : Radios andorranes : L'accord remis en question.

Descriptif : Nouvelle difficulté due à un refus du Conseil Général de reconnaître la composition de la commission de gestion de Sud-Radio et Radio-Andorre.



<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Radios andorranes : L'accord remis en question

LE PROBLÈME de la radio en Andorre officiellement réglé le 30 septembre dernier par la signature d'un accord (1) entre les délégués des deux coprinces et les représentants du Conseil général des vallées (voir « Sud-Ouest » du 1^{er} octobre) se pose à nouveau depuis jeudi soir : le

conseil a refusé d'approuver la composition de la commission provisoire de gestion (2) de Sud-Radio et de Radlo-Andorre mise en place mercredi. En conséquence de quoi Sud-Radio a décidé de reporter l'arrêt symbolique de ses émissions prévu à partir d'hier 13 heures et jusqu'à dimanche 13 heures.

L'accord du 30 septembre prévoyait notamment en effet une fermeture symbolique de courte durée des deux stations — plus précisément de Sud-Radio puisque Radio-Andorre est muette depuis le 2 avril dernier — à la suite de quoi l'autorisation d'émettre dans les conditions prévues devait leur être donnée.

Le conseil avait accepté dans un premier temps la composition de la commission en précisant qu'elle était composée de M. Ramon Pla, directeur des télécommunications andorranes, et de M. Jacques Bomonti, technicien des télécommunications françaises. Ce dernier devait siéger en alternance avec un avocat de la Seo d'Urgel (Espagne).

Mais jeudi, après une séance houleuse, le conseil a fait savoir que la commission ne pouvait être composée que de deux membres permanents et qu'il retirait son accord :

Initialement — c'est vrai — le comité en question ne devait être composé que de deux membres, l'un désigné par le Conseil des vallées et l'autre par les coprinces. Mais les deux parties étaient finalement tombées d'accord sur le principe de l'alternance en ce qui concerne la représentation des coprinces (le président de la République française et l'évêque de la Seo d'Urgel).

La tension actuelle pourrait s'expliquer notamment par l'attitude de certains élus andorrans qui estiment nécessaire la convocation de l'« assemblée Magna » (la plus haute instance andorrane qui ne se réunit qu'en cas de crise grave). Cette assemblée, pense-t-on, pourrait se réunir dans une semaine.

En attendant, les délégués des coprinces et les conseillers

andorrans se sont rencontrés hier en fin d'après-midi à Saillagouse (Pyrénées-Orientales) pour tenter de rapprocher leurs points de vue.

(1) Aux termes de cet accord, Sud-Radio et Radio-Andorre deviennent andorranes, les anciens concessionnaires — la SOFIRAD pour Sud-Radio et la société espagnole ETRASA pour Radio-Andorre qui, d'ailleurs, conteste les droits de cette société — étant définitivement écartés.

Sud-Radio et Radio-Andorre seront gérées par une société de droit andorran composée paritairement d'une délégation du Conseil général des vallées et des représentants des deux coprinces. Les décisions de ce conseil d'administration devront être prises à l'unanimité.

D'autre part, l'accord prévoit la création d'une radio nationale dépendant uniquement du Conseil des vallées et dont les émissions ne dépasseront pas les frontières de la principauté.

(2) Une annexe au protocole d'accord prévoit une période de transition de quatre mois pendant laquelle les deux stations seront administrées par un comité de gestion.